



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Décision N° CC-DEC-2022-079

Portant signature de la convention cadre Petites Villes de Demain avec la commune de Pont l'Evêque, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil départemental du Calvados

Le Président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du conseil communautaire n° CC-DEL-2020-034 du 16 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil communautaire au Président,

Vu la convention entre la Communauté de communes Terre d'Auge, la commune de Pont l'Evêque, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil départemental du Calvados portant sur le programme Petite Ville de Demain,

Considérant que ce programme doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs,

Considérant que la Communauté de communes à travers la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH est intéressée à ce programme,

DECIDE

De signer la convention cadre Petites Villes de Demain avec la commune de Pont l'Evêque, l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat et le Conseil départemental du Calvados

Fait à Pont l'Evêque, le 10 octobre 2022

Certifiée exécutoire après transmission au
contrôle de légalité et publication dématérialisée
mise en ligne le 10/10/2022

Le Président,
M. Hubert COURSEAUX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *telerecours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.